



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française  
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUVEZER

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

004-210400255-DE-2026\_037-DE

AGÉDI

### Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Vote(s) pour :11

Vote(s) contre :0

Abstention(s) : 0

*vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Gilles BARTOLINI,*

**Présents :** Gilles BARTOLINI, Elodie BAQUIER, Eric CASA, René SALMIERI, Anne-Marie GIAGHEDDU, Sandra DAVID, Gilles GERARD, Vitor DE SA MONTEIRO, Sonia BONNET, Philippe PAUL, Alice TROTABAS

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Alice TROTABAS

### Objet: Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - DE\_2026\_037

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré le 31 mars 2026 concernant les modalités de formation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Conformément à cette délibération, chaque commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme représentants de la commune de Beauvezer au sein de la CLECT :

- Titulaire : Eric CASA
- Suppléant : Gilles GERARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire  
Gilles BARTOLINI